



D.I.C.R.I.M.

**Document d'Information Communal
sur les Risques Majeurs**



COMMUNE DE BOUCAU

Editorial



Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M.) recense les mesures de sauvegarde répondant aux risques sur le territoire de la commune.

Notre ville est concernée par les risques liés à la tempête, aux inondations et au transport de matières dangereuses (T.M.D.).

Ce document est consultable en mairie, sur le site internet de la commune et édité sous forme de plaquette.

Il est évolutif et sera enrichi au fur et à mesure des connaissances et expériences acquises.

La commune s'engage sur le long terme en matière de prévention et de gestion des risques majeurs.

Le risque " zéro " n'existant pas, la population doit connaître et acquérir les gestes pour faire face à une situation de crise: c'est une étape essentielle pour développer la culture du risque.

Sommaire

↔ Editorial et Sommaire	page 2
↔ Présentation	page 3
↔ Risque tempête.....	pages 4 et 5
↔ Risque Inondation.....	pages 6 et 7
↔ Risque Transport de Matières Dangereuses (T.M.D.)	pages 8 et 9
↔ Localisation zones exposées au risque T.M.D.	page 10

Présentation

Le Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M.) a été élaboré par la collectivité pour :

- ↳ Décrire les mesures de prévention mises en place par la Municipalité afin de réduire les effets des risques majeurs pour les personnes et sur les biens,
- ↳ Présenter l'organisation des secours,
- ↳ Informer sur les conduites à tenir et les consignes de sécurité à respecter par la population.

Un risque majeur est toujours partagé par plusieurs personnes et concerne des phénomènes de grande ampleur.

Le risque majeur a deux caractéristiques essentielles:

- ↳ Sa gravité, si lourde à supporter par les populations, voire les Etats,
- ↳ Sa fréquence, si faible qu'on pourrait être tenté de l'oublier et de ne pas se préparer à sa survenue.

QUELS SONT LES RISQUES MAJEURS À BOUCAU ?

La ville de BOUCAU est principalement exposée à 3 grands types de risques:

- ↳ Les risques naturels:
 - Inondation
 - Tempête
- ↳ Les risques technologiques:
 - Transport de matières dangereuses (T.M.D.)

Tempête

La totalité du territoire de la commune est concernée par le risque tempête.

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique ou dépression, affectant une zone de basses pressions de l'atmosphère, de 1 000 à 2 000 km de large. Dans cette zone se confrontent deux masses d'air aux caractéristiques bien distinctes (température et humidité).

La tempête se caractérise par des vents violents.

Les tempêtes peuvent être accompagnées, précédées et suivies de fortes précipitations parfois d'orages.

Elle peut se traduire par :

- ↳ des vents très forts ;
- ↳ des pluies abondantes ;
- ↳ des chutes d'éléments de construction et d'installations de chantiers provisoires (grues, échafaudages...) ;
- ↳ des chutes d'arbres et de branches ;
- ↳ détérioration des réseaux de distribution d'énergie et de communication.

Il revient donc à tout propriétaire **de veiller à l'entretien régulier de son patrimoine** qu'il s'agisse des bâtiments (en particulier constructions légères ou anciennes et toitures) ou des arbres.

Par ailleurs, dans la mesure où il en a connaissance, il appartient au **citoyen de signaler en Mairie** notamment, les constructions présentant des risques de chute de matériaux et les situations susceptibles de porter atteinte à la sécurité publique.

Consignes de sécurité

AVANT :

- ↻ **Informez-vous** : écoutez les bulletins météo à la radio et les consignes de sécurité,
- ↻ **Rentrez à l'intérieur** les objets susceptibles d'être emportés,
- ↻ **Gagnez un abri en dur**,
- ↻ **Fermez portes, fenêtres et volets**,
- ↻ **Ne sortez pas** en mer et sur les plans d'eau,
- ↻ **Arrêtez les chantiers**, rassemblez le personnel,
- ↻ **Mettez les grues en girouette**.



PENDANT :

- ↻ **Ecoutez** les bulletins météo à la radio et les consignes des autorités,
- ↻ **Restez chez vous** et évitez de circuler sauf en cas d'urgence,
- ↻ **N'allez pas chercher vos enfants à l'école**, l'école s'occupe d'eux,
- ↻ **Eloignez-vous des chantiers** et cessez toute activité sur les toits, échafaudages, et à l'extérieur,
- ↻ Ne vous abritez pas sous les arbres, **regagnez un abri en dur**,
- ↻ **Débranchez** les appareils électriques et les antennes de télévision,
- ↻ **Ne téléphonez pas**.



Ecoutez la radio



N'allez pas chercher les enfants à l'école



Ne téléphonez pas

APRES :

- ↻ **Réparez ce qui peut l'être sommairement**,
- ↻ **Coupez branches et arbres qui menacent de s'abattre**,
- ↻ Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés, ne les touchez pas.



Ne touchez pas les fils électriques et téléphoniques tombés

Inondation

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Le risque d'inondation est la conséquence de deux composantes : l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement et l'homme qui s'installe dans l'espace alluvial pour y implanter toutes sortes de constructions, d'équipements et d'activités.

La commune de Boucau est soumise à des inondations de type "crues de plaine" (*montée lente des eaux*) et "ruissellements urbains" (*montée très rapide des eaux provenant du ruissellement sur la voirie notamment*).

Il existe 4 types de crues :

- ↪ **Les crues rapides ou crues éclairs ,**
- ↪ **Les crues à caractère torrentiel,**
- ↪ **Les crues lentes,**
- ↪ **Les crues dues au ruissellement urbain.**

La bonne gestion des zones inondables à l'échelle d'un bassin versant est une composante de la politique de l'Etat en matière de lutte contre les dégâts des inondations. Elle se traduit par:

- ↪ L'aménagement et l'entretien des cours d'eau et des ouvrages de franchissement,
- ↪ La connaissance des zones inondables,
- ↪ La maîtrise de l'urbanisation dans les zones vulnérables.

La protection consiste en l'aménagement du cours d'eau ou du bassin versant en vue de contrôler le déroulement et les conséquences de la crue.

Depuis le 1er juillet 2006, le service d'annonce des crues qui existait pour le Bassin des Gaves et de l'Adour Maritime a été remplacé par le Service de Prévention des Crues de l'Adour (SPC Adour).

Ce service renseigne, à l'image de la vigilance météo, une carte du bassin Adour Garonne. Cette carte de vigilance affecte une couleur aux tronçons de cours d'eau surveillés par les services de l'Etat, en fonction du niveau de danger potentiel attendu (vert, jaune, orange et rouge). Elle est réactualisée deux fois par jour et s'accompagne de bulletins d'informations.

La commune de Boucau est concernée par le tronçon Adour Maritime.

Consignes de sécurité

AVANT :

- ↪ Mettez au sec les meubles, objets, matières et produits,
- ↪ Obturez les entrées d'eau,
- ↪ Amarrez les cuves,
- ↪ Faites une réserve d'eau potable et de produits alimentaires,
- ↪ Disposez d'un poste radio à piles,
- ↪ Rassemblez papiers, argent, médicaments ... (pour une éventuelle évacuation).



Disposer d'un poste radio à piles

PENDANT :

- ↪ **Ecoutez la radio** pour connaître les consignes à suivre,
- ↪ **Fermez les portes, fenêtres, soupiraux, aérations,** pour ralentir l'entrée de l'eau et limiter les dégâts,
- ↪ **Coupez l'électricité et le gaz,**
- ↪ **Réfugiez-vous** dans les étages supérieurs des habitations,
- ↪ **Restez chez vous** et évitez de circuler sauf en cas d'urgence,
- ↪ **N'allez pas chercher ses enfants à l'école,** l'école s'occupe d'eux,
- ↪ **Ne téléphonez pas,**
- ↪ Tenez-vous prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités.



Réfugiez vous dans les étages supérieurs



N'allez pas chercher les enfants à l'école



Ne téléphonez pas

APRES :

- ↪ **Aérez et désinfectez** les pièces,
- ↪ **Chauffez** dès que possible,
- ↪ **Ne rétablissez l'électricité qu'après un contrôle complet des circuits électriques.**

Transport de matières dangereuses

Le risque de transport de matières dangereuses (T.M.D.) est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferroviaire, aérienne, maritime, fluviale ou par canalisation de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement.

Les produits dangereux sont nombreux. Ils peuvent être inflammables, toxiques, explosifs, corrosifs, dangereux pour l'environnement.

Il peut se traduire par :

- ↳ **une explosion,**
- ↳ **un incendie,,**
- ↳ **la dispersion dans l'air de vapeurs ou fumées toxiques,**
- ↳ **l'épandage sur le sol ou dans l'eau.**

Les accidents de T.M.D. peuvent se produire pratiquement n'importe où dans la commune ; il semblerait toutefois opportun de limiter dans un premier temps l'information préventive sur les T.M.D. aux axes supportant les plus grands flux de transport de matières dangereuses :

- ↳ le CD 309 et le CD 85 qui longent la rive droite de l'Adour.
- ↳ la R.N. 10.

* La ligne SNCF, reliant Bordeaux à Hendaye, voit transiter d'importants flux de matières dangereuses. La gare de Boucau est le site de transit destiné à alimenter la plate forme industrielle de Boucau/Tarnos.

* L'activité portuaire et notamment l'approvisionnement en hydrocarbures de la Raffinerie de Midi génère un risque industriel important.

*Le territoire communal est traversé par des canalisations de transport d'hydrocarbures liquides et de distribution de gaz pouvant introduire un risque si ces canalisations étaient rompues.

Deux secteurs sont concernés (voir carte annexée):

- ↳ les quais de l'Adour de Bayonne à Tarnos
- ↳ Avenue Charles de Gaulle, Rue Séverin Latappy, rue Maurice Perse, Rue Paul Biremont et avenue Louis de Foix.

Ces canalisations engendrent des servitudes traduites dans les annexes du rapport de présentation du Plan

Consignes de sécurité

L'organisation des secours en cas d'accident fait l'objet d'un Plan de Secours Spécialisé Transport de Matières Dangereuses prescrit par arrêté du Préfet des Pyrénées-Atlantiques en date du 14 octobre 2004 et du Plan de Secours Spécialisé Transport de Matières Radioactives prescrit par arrêté du Préfet des Pyrénées Atlantiques en date du 09 novembre 2004.

AVANT :

- ↪ Connaître les risques



PENDANT :

Si vous êtes témoin de l'accident :

- ↪ **Donnez l'alerte** (sapeurs pompiers : 18, police ou gendarmerie : 17) en précisant si possible le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro du produit et le code danger, la nature du sinistre.



Bouchez toutes les entrées d'air

- ↪ S'il y a des victimes, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie,

↪ **Eloignez-vous,**

- ↪ Si un nuage toxique vient vers vous, fuyez selon un axe perpendiculaire au vent, **mettez-vous à l'abri** dans un bâtiment (confinement) ou quittez rapidement la zone (éloignement) ; lavez-vous en cas d'irritation et si possible changez-vous,



Ne fumez pas

- ↪ **Bouchez toutes les entrées d'air** (portes, fenêtres, aérations, cheminées,...), arrêtez ventilation et climatisation,

↪ **Eloignez-vous des portes et fenêtres,**

↪ **Ne fumez pas,**

- ↪ **N'allez pas chercher vos enfants à l'école**, l'école s'occupe d'eux,



N'allez pas chercher les enfants à l'école

- ↪ **Ne cherchez pas à rejoindre les membres de votre famille** (ils sont eux aussi protégés),

↪ **Ne téléphonez pas,**

- ↪ **Ne sortez qu'en fin d'alerte** ou sur ordre d'évacuation.



Ne téléphonez pas

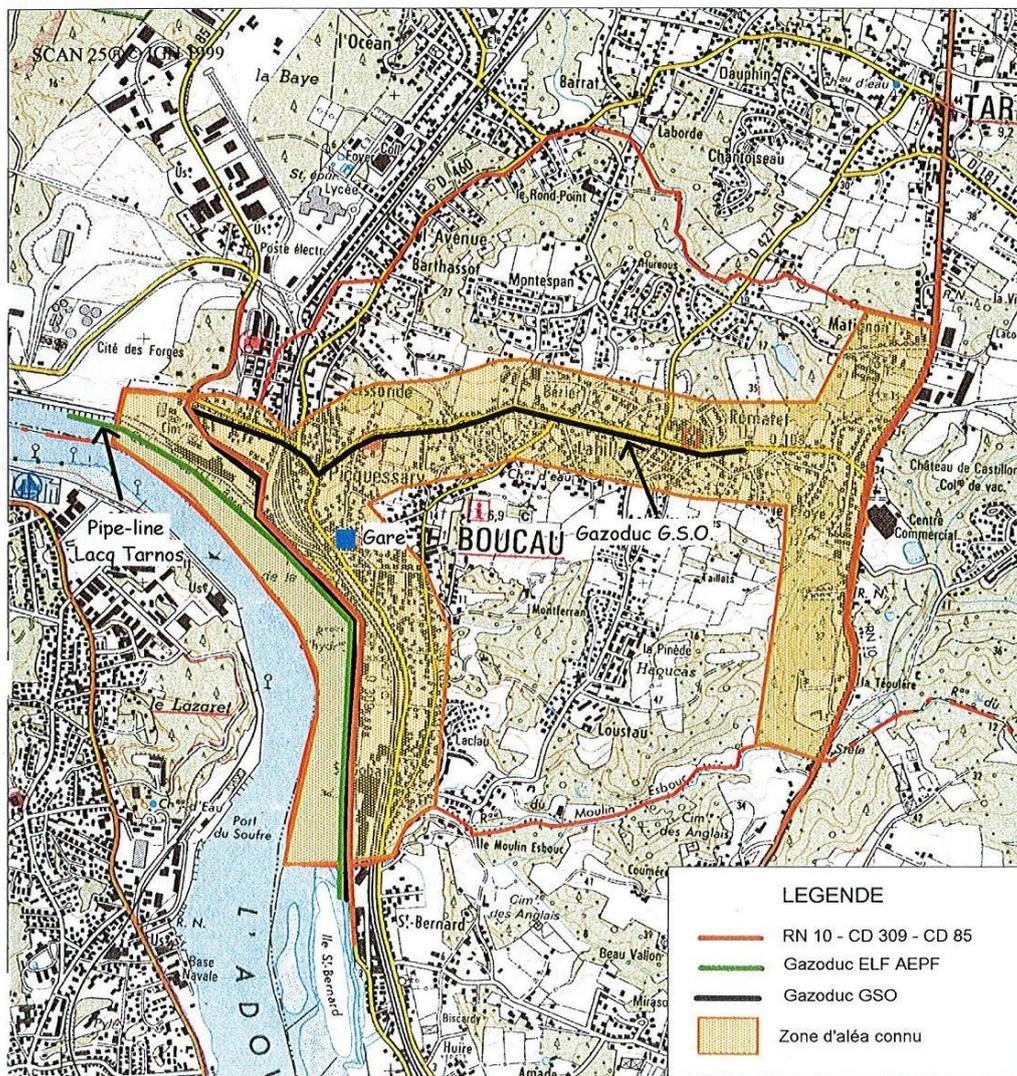
APRES :

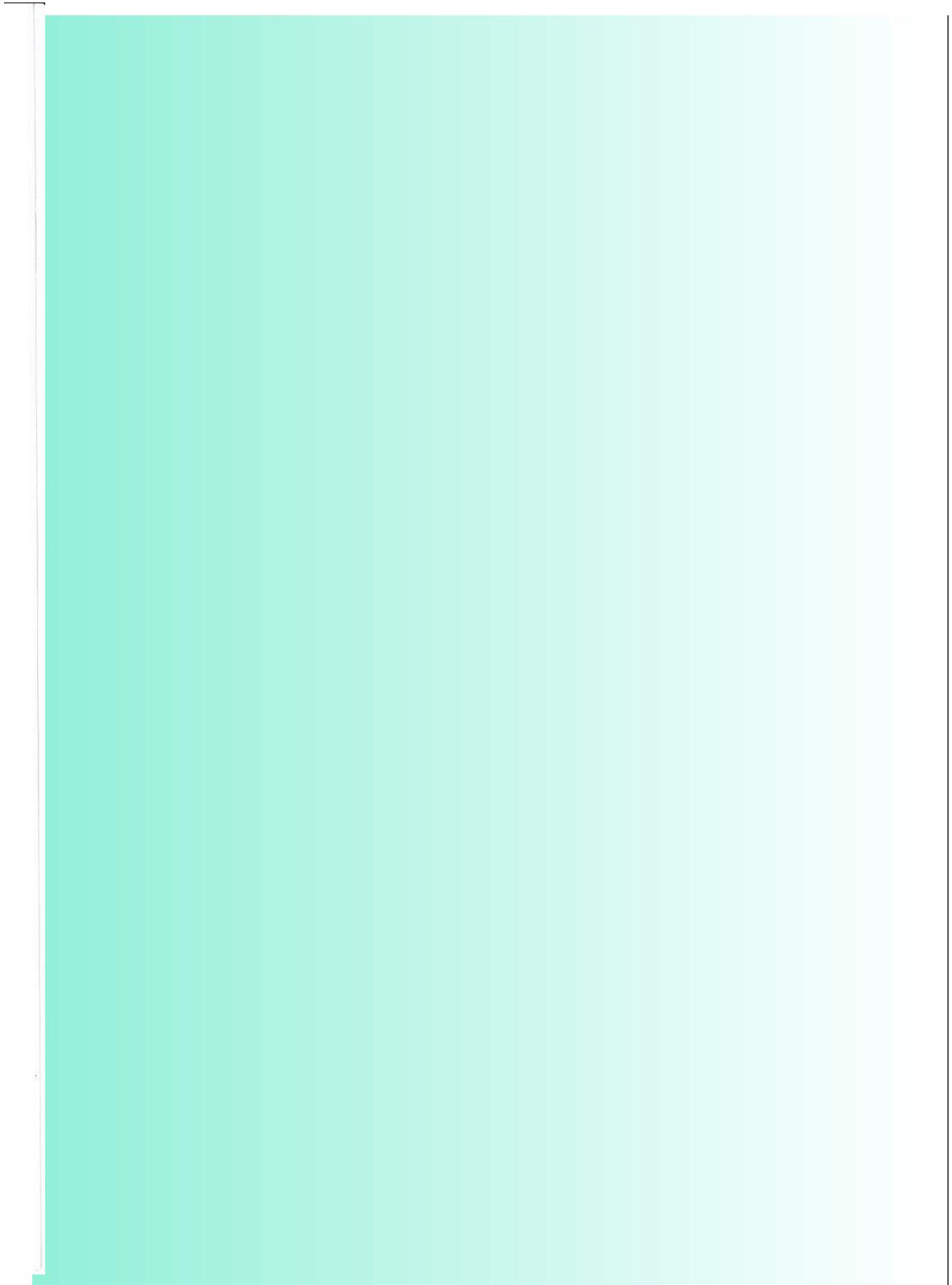
Si vous êtes confiné, à la fin de l'alerte (signifiée par les services

LOCALISATION DES ZONES EXPOSEES

RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Ce document d'information a été établi pour définir les zones dans lesquelles le maire devra procéder à l'information des populations sur les risques majeurs, en application de la loi du 21 juillet 1987 (article 21) et du décret du 11 octobre 1990.





DANS TOUS LES CAS

↳ Conserver toujours chez soi un poste de radio muni de piles non périmées, une lampe de poche en cas de coupure électrique, du papier adhésif pour le confinement.

↳ Noter la fréquence de la radio mobilisée en cas de risques majeurs:

France Bleu Pays Basque : 101.3 FM

NUMEROS UTILES :

POMPIERS :	18
POLICE ou GENDARMERIE:	17
SAMU :	15
Mairie :	05.59.64.67.79
Préfecture :	08.21.80.30.64

**Pour toute information complémentaire,
vous pouvez appeler la Mairie,
Services Techniques**

☎ : 05.59.64.63.79

Le Document d'information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M.) est à votre disposition en Mairie aux Services Techniques ou sur le site de la Ville (www.boucau.fr).